



وزارة الزراعة والسيادة الغذائية

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire

لجنة إبرام الصفقات العمومية

Commission de Passation des Marchés Publics

نواكشوط في : 22 MAI 2026

الرقم : 00 01 12

Le Président

الرئيس

Objet : Avis d'Annulation

DP N°02/CPMP/MA/SONADER/ASARIGG/2024

Suite à la lettre du coordinateur et la lettre du bailleur (AFD demandant l'annulation des procédures relatives à la DP cité en réf, Les bureaux et groupements de bureaux ayant soumis des offres techniques et financières à la demande de proposition (DP) N°02/CPMP/MA/SONADER/ASARIGG/2024, relative au recrutement d'une assistance technique chargée de la création d'un environnement favorable à une intensification agro-écologique des systèmes de cultures irrigués et une gestion durable des aménagement dans le cadre de la composante 3 du projet ASARIGG, sont informés, que la procédure d'évaluation des offres techniques a été annulé pour la non-conformité de la DP publiée à la DP non objectée par l'AFD.

A cet effet nous vous informons que la bonne version de la DP vous sera transmise dans le meilleur délai.

L'Unité de coordination du Projet ASARIGG est chargée de la publication de cet Avis.

Mohamed MOHAMEDOU



Ampliations :

- SONADER
- CNCMP
- ARMP
- Les soumissionnaires concernés
- Chrono



Handwritten notes and signatures in the top left corner.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
#MondeEnCommun

AGENCE DE NOUAKCHOTT
Quartier des ambassades
Rue Mamadou Konaté prolongée
BP 52 11 Nouakchott
Mauritanie

t. +222 45 25 25 25
+ 222 45 25 23 09
f. +222 45 25 49 10

LE SIÈGE
5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
t. +33 1 53 44 31 31
f. +33 1 44 87 99 39

M. Hamada Didi Sid'Ahmed
Directeur Général de la SONADER

Réf. : 2026/SC/D N°147

Objet :

CMR1187-CMR1205 – CMR1259- ASARIGG : Avis d'objection sur le rapport d'analyse des offres financières pour le marché d'Assistance technique à la composante 3 (AT C3) du projet ASARIGG

Référence

Votre courrier N°107-26/MA/SONADER/DG « Demande de non objection sur le rapport d'évaluation des offres techniques et financières pour le recrutement ATC3 » en date du 19 février 2026.

Affaire suivie par :

Souleymane CISSE Chargé de mission Agriculture, Développement rural & Biodiversité.

Nouakchott, le 9 avril 2026

Monsieur le Directeur Général,

J'ai bien reçu votre courrier en référence sollicitant l'avis de non objection de l'AFD sur le rapport d'analyse des offres financières pour le marché d'Assistance technique à la composante 3 (AT C3) dans cadre du projet ASARIGG, je vous en remercie.

Après analyse et échanges avec les équipes du projet ASARIGG, je suis regret de vous informer que l'AFD émet un avis d'objection à l'analyse des offres financières.

En effet, les soumissionnaires des offres financières très contradictoires, deux offres sur trois ont présenté une offre au forfait, la dernière au temps passé. Ces contradictions proviennent d'une erreur lors de l'envoi de la Demandes de Propositions (DP) aux soumissionnaires, celle envoyée n'étant pas la DP ayant fait l'objet d'un ANO.

A cet égard, la SONADER est dans l'obligation d'annuler la procédure d'appels d'offres comme le permettent les conditions de la DP :

- La clause 30.3 des instructions aux soumissionnaires de la DP publiée prévoit que : « Le Client se réserve le droit d'annuler la procédure de DDP et de rejeter toutes les Propositions à tout moment avant l'attribution du Contrat, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Consultants. ».

Le formulaire de soumission technique signé par les soumissionnaires prévoit également la mention suivante : « Nous reconnaissons et acceptons que le Client se réserve le droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir de ce fait une quelconque responsabilité vis-à-vis de nous ».



Établissement public
Dotation de 2 807 998 856 euros
N° TVA intracommunautaire
FR 80 775 665 599
RCS Paris B 775 665 599